



Le Mot du Maire

Dans quelques semaines, vous aurez la possibilité de choisir parmi 11 candidats celui qui conduira le destin de la France pendant les cinq prochaines années, puis de désigner une majorité parlementaire qui dessinera les contours de la politique que devra mener le prochain gouvernement.



web

A l'occasion de ces deux rendez-vous cruciaux les différents candidats exposent leurs visions politiques, économiques, sociales,..... Il est malheureusement consternant d'observer que la campagne soit brouillée par des informations de nature judiciaire.

Bien évidemment, je me garderai de tout parti pris, mais à titre personnel je considère que l'exemplarité, l'intégrité des femmes et des hommes politiques doit être une règle et un principe intangible pour l'ensemble des élus qu'ils soient locaux ou nationaux. Tout candidat ayant fait l'objet d'une condamnation devrait être inéligible à vie.

Au final, ce sera à vous de faire le bon choix dans le secret de l'isoloir au moment où vous glisserez votre bulletin dans l'urne.

Je vous souhaite une bonne réflexion, un bon choix et une bonne lecture.

Bien cordialement

le Maire

Gilbert DEJOURS

CHAMPIS la Bâtie

Dimanche 7 mai : Troc et Talents

Troc de plantes et de livres. Apportez vos plantes préférées en godets fraîchement repiquées et vos livres à partager.

Vous avez du talent, personne ne le sait encore
Vous jouez de la musique, Vous récitez des poèmes

Vous racontez des blagues ou des histoires

Vous allez enfin pouvoir vous produire sur scène

Vous tressez des paniers, vous tricotez

Vous enfilez des perles,

Champis la bâtie

7 mai 2017

troc & talents

organisé par l'association APACH



16h-17h TROC DE PLANTES

VENTE DE PLANTES

TROC DE LIVRES

12h30 PIQUE-NIQUE tiré du sac

15h SCENE OUVERTE

inscriptions souhaitées avant ouverture et lieu de plantes :
Mairie de Champis 04 75 58 31 37 www.champis.fr



Mairie de CHAMPIS

30 route de La Bâtie de Crussol

07440 CHAMPIS

Tel.04.75.58.31.37 Fax.04.75.58.28.13

mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr

www.champis.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h-16h

Mardi et jeudi : 9h-12h

Vendredi : 13h-16h



Événements / Manifestations à venir :

- ❖ 13 avril : Point de Vente Collectif du Fringuet : rencontre avec les producteurs
- ❖ 23 avril : Elections Présidentielles 1er tour
- ❖ 1er mai : Rallye équestre : association EQUITSENS
- ❖ 7 mai : Elections Présidentielles 2ème tour
- ❖ 8 mai : Commémoration
- ❖ 11 juin : Elections législatives 1er tour
- ❖ 11 juin : Initiation au yoga spécial cavaliers. : association EQUITSENS
- ❖ 18 juin : Elections législatives 2ème tour
- ❖ 24 juin : fête de l'Ane : association APACH

BUDGET 2017

Le budget 2017 : préparé par le Maire, les adjoints et la commission des finances, le budget a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 24 mars. Acte prévisionnel, le budget prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année 2017.



Parmi d'autres (annualité, universalité, unité), un principe essentiel guide l'élaboration du budget. Le budget doit être EQUILIBRE. Ce qui signifie que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère, ce principe s'applique tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Enfin, l'autofinancement brut qui correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Le vote des taux : symbole de l'autonomie financière, le vote des taux d'imposition est un levier majeur de mobilisation de la recette fiscale communale.

Avec des taux globaux (Taxe Habitation (TH)/ Taxe Foncière Bâtie (TFB)/ Taxe Foncière Non Bâtie(TFNB)) les plus bas des 13 communes de la Communauté de communes Rhône Crussol, CHAMPIS dispose d'une réelle marge de manœuvre fiscale. L'effort fiscal demandé aujourd'hui aux champinois, est léger, mais pourrait à l'avenir en cas de besoin être actionné. A noter que la CCRC a décidé d'augmenter de 0.4 % le taux des impôts « ménages » (TH / TFB).

S'agissant de la TH : sur la base d'une valeur locative moyenne de 4 000 € et d'un taux inchangé de 8.20 %, la cotisation communale moyenne par foyer en 2017 sera de 328 € (4000 X 8.20%). A noter à titre de comparaison, les taux des communes limitrophes : Alboussière : 10.87 % / Saint-Sylvestre : 9.78 % / Saint-Romain-de-Lerps : 10.68 % / Saint-Péray : 18.75 %

En ce qui concerne la TFNB, sur la base d'une valeur locative moyenne de 3 000 € et du taux inchangé de 11.88 %, la cotisation communale moyenne par foyer en 2017 sera de 356 € (3000 X 11.88%). Toujours à titre de comparaison quelques taux de communes limitrophes : Alboussière : 16.38 % / Saint-Sylvestre : 15.22 % / Saint-Romain-de-Lerps : 16.40 % / Saint-Péray : 22.46 %.

RÔLES D'IMPÔTS 2016 / CHAMPIS: 601 habitants

| Nature impôt | Nbre de comptes | Base imposée | Taux communaux | Montant NET revenant à CHAMPIS | Par habitant |
|--------------|-----------------|--------------|----------------|--------------------------------|--------------|
| TH | 337 | 648 618 | 8.20 % | 53 186 € | 88 € |
| TFB | 355 | 412 024 | 11.88 % | 48 948 € | 81 € |
| TFNB | 494 | 33 715 | 50 % | 16 858 € | 28 € |

RÔLES D'IMPÔTS 2016 / CCRC

| Nature impôt | Nbre de comptes | Base imposée | Taux CCRC | Montant NET revenant à CCRC | Par habitant |
|------------------------|-----------------|--------------|-----------|-----------------------------|--------------|
| TH | 337 | 648 618 | 9.69 % | 62 851€ | 104 € |
| TFB | 355 | 412 024 | 0.481 % | 1 982 € | 3 € |
| TFNB | 494 | 33 715 | 8.7 % | 2 933 € | 4 € |
| Taxe ordures ménagères | 355 | 427 232 | 12.43 % | 53 104 € | 88 € |

SITUATION FINANCIERE COMPAREE DE CHAMPIS :

A partir des fiches DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) 2016 exprimées, en euros par habitant chacun pourra aisément avoir une vision synthétique des données financières communales et disposer des repères comparatifs tant au plan départemental que régional ou national.

GESTION 2016 : catégorie démographiques communes de 500 à 1999 habitants

| | Montant en € par habitant | | | |
|--|---------------------------|-------------|--------|----------|
| | Commune CHAMPIS | Département | Région | National |
| Produits de fonctionnement | 521 | 727 | 750 | 744 |
| Charges de fonctionnement | 349 | 556 | 581 | 595 |
| Capacité d'autofinancement | 172 | 171 | 169 | 149 |
| Dette bancaire de Champis : <ul style="list-style-type: none"> 1 prêt de 300 000 € : construction des 2 villas remboursé par les loyers 1 prêt 80 000 € amorti chaque année remboursement « in fine » | 632 | 731 | 661 | 563 |
| Annuité de la dette (remboursement- du capital des emprunts) | 4 | 102 | 96 | 87 |
| Charges de personnel | 31.58 | 44.53 | 44 | 44.80 |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 1.28 | 4.71 | 4.37 | 3.61 |

Traitement des eaux pluviales

A la demande de la commune, 2 traversées de route viennent d'être effectuées par la CCRC. A l'entrée du hameau de Vinard, une buse enterrée de 30 cm de diamètre traverse le chemin canalisant les eaux pluviales en direction d'une prairie protégeant ainsi les bâtiments du hameau.

Traitement identique sur le chemin de Girardin où les eaux pluviales dégradaient régulièrement la voie communale.



Cheminement piétonnier du Fringuet

Le cheminement piétonnier entre le départ de la route des Crêtes et l'abri bus du Fringuet est désormais réalisé. Travaux effectués à l'initiative et aux frais de la commune pour un montant de 2500 €. Ce cheminement en « gore » d'1.40 m de large sécurise la circulation piétonne. Des balises installées tous les 20 mètres matérialiseront prochainement la séparation entre la bande de roulement des véhicules et l'espace piéton.



LA BATIE : la rue de la Calade sécurisée

A la demande de riverains, une rampe a été installée pour sécuriser les escaliers. Quelques élus n'ont pas manqué de tester la solidité de l'ouvrage.



Rencontre Elus / Sénateurs

Samedi 18 mars 2017 en mairie de CHAMPIS, la municipalité a eu l'honneur de recevoir et d'échanger pendant 1 h 30 avec les 2 sénateurs de l'Ardèche : Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST.

Cette réunion de travail a permis de faire le point sur plusieurs sujets qui préoccupent les élus champinois :

- la présence postale
- le ramassage scolaire
- le devenir des communes rurales suite au transfert des compétences aux communautés de communes
- la mutualisation des fonctions administratives (paye / comptabilité)
- bien évidemment les projets communaux ont été évoqués.

Merci encore à nos sénateurs pour ce riche moment d'échange.



Elections 2017 / cartes électorales:

Une nouvelle carte électorale vient de vous être adressée. Si vous ne l'avez pas reçue ou si une anomalie figure sur ce nouveau document merci de le signaler en mairie dans les meilleurs délais. Sachez que pour CHAMPIS 450 cartes ont été éditées au bénéfice de 235 électeurs et de 215 électrices.

Le numéro d'ordre sur la liste électorale ayant été modifié, merci de bien penser à détruire l'ancienne carte. Première utilisation de votre nouvelle carte le dimanche 23 avril à partir de 8 heures et jusqu'à 19 heures.



VOTER EST UN DROIT. C'est aussi un devoir pour chaque citoyen qui ne s'use que si l'on ne l'exerce pas.

Réforme des modalités de demande et de délivrance des cartes nationales d'identité :

Depuis le 21 mars, les cartes nationales d'identité sont traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports. L'objectif officiel visé par les services de la préfecture est d'améliorer la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité en sécurisant l'instruction de la CNI. Par ailleurs, le délai de production des CNI devrait être accéléré. A noter que le modèle de la CNI reste inchangé.

CE QUI CHANGE POUR VOUS ET LA MAIRIE DE CHAMPIS :

Vous pouvez désormais faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone

CHAMPIS qui n'est pas une mairie-station équipée du dispositif technique nécessaire pour les empreintes ne peut plus accepter de demandes papier.

Chaque usager doit désormais se rendre dans une mairie équipée de bornes biométriques. Il y en a 18 en Ardèche :

ALBOUSSIÈRE déjà équipée pour les passeports est en capacité de traiter votre demande aux heures d'ouverture des bureaux :

| | |
|----------------------------|---------------------------------|
| lundi, mardi et vendredi : | de 9 h à 12 h et de 16 h à 17 h |
| et mercredi et samedi : | de 9 h à 12 h |

Mais vous pouvez aussi vous rendre à Guilhaing-Granges ou dans un autre département. Sachez toutefois que vous devez retirer votre CNI dans la mairie-station où votre demande aura été déposée.

